

## Seine-Sud : 300 ha de foncier mutable



Après études, la Métropole a élaboré un Plan Directeur d'Aménagement et de Développement Durable (PDADD), véritable Plan Guide global portant sur un potentiel de plus de 300 hectares. Il définit les principales vocations économiques pouvant être accueillies sur ce site en reconversion-redynamisation.

### **Le projet vise à :**

- Améliorer l'accessibilité au secteur et développer l'intermodalité
- Valoriser le cadre urbain et constituer une identité paysagère
- Conforter Seine Sud dans son rôle de grande zone d'activités d'agglomération.

---

Conformes aux lignes directrices du Plan Guide, des réflexions et études thématiques approfondies ont été menées en collaboration avec les organismes en charge du développement économique ou de l'aménagement du territoire. Le secteur Seine Sud doit composer avec le développement d'infrastructures routière et ferroviaire d'envergure.

Ainsi, un premier phasage de son aménagement n'a pu être envisagé qu'après la définition des emprises du contournement Est et de la Ligne Nouvelle Paris Normandie. Il a alors été décidé d'engager les études préalables à l'aménagement du site Isover sous forme de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Les modalités de la concertation

**Aujourd'hui, une concertation est engagée pour l'aménagement de la ZAC Isover**, au sens de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme. La collectivité par une délibération de son Conseil du 24 juin 2013 a défini les objectifs de l'opération et les modalités de cette concertation.

Une réunion publique a eu lieu le 19 décembre 2013 à la Métropole

Par ailleurs, tout au long de la procédure, des informations sur l'évolution du projet seront mises sur le site internet de la Métropole et dans le bulletin communautaire. Une exposition et un registre sont à la disposition du public.

## **Liens transversaux de livre pour Seine-Sud : 300 ha de foncier mutable**

- [↵ Poursuite d'une démarche partenariale](#)
- [Haut](#)
- [ZAC du Halage ↵](#)